

**PROCÈS-VERBAL DE LA 22<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE  
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC  
Tenue le 23 janvier 2024 à 16 heures par webdiffusion**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Nomination de la présidence d'assemblée, quorum et ordre du jour
3. Mise à jour sur la mise sous administration de l'Ordre
4. Orientations de l'Ordre pour l'année 2024-2025
5. Dépôt :
  - 5.1 Projet de rapport annuel 2022-2023
  - 5.2 États financiers au 31 mars 2023
6. Prévision budgétaire 2024-2025
7. Cotisation annuelle 2024-2025
8. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2023-2024
9. Approbation de la rémunération des administrateurs
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

---

**1. Ouverture**

M. Serge Perreault, président du Conseil d'administration de l'Ordre des géologues du Québec, souhaite la bienvenue à l'assemblée annuelle de l'Ordre. Il présente l'équipe qui l'accompagne pour cette assemblée.

**2. Nomination de la présidence d'assemblée, quorum et ordre du jour**

Le quorum étant constaté (200 participants), le président de l'Ordre ouvre l'assemblée et en profite pour présenter le président de l'assemblée, M Jean-François Thuot.

L'assemblée étant en webdiffusion, M. Thuot explique quelques règles et consignes générales pour assurer le bon déroulement.

Le secrétaire a transmis l'avis de convocation, l'ordre du jour, les états financiers ainsi que le rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Ces documents ont été acheminés à tous les membres au moins 30 jours avant l'assemblée.

Les membres ont pu constater qu'il manque le point : adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'an dernier un point qui n'apparaît pas à l'ordre du jour de cette année puisque la pratique n'était pas courante au sein de l'Ordre, mais la situation sera corrigée pour l'AGA 2022-2023.

**Sur proposition de Maxime H. Rousseau, dûment appuyée par Simon T. Hébert, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres réunis en assemblée. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.**

**Pour 99 %**

**Contre 1%**

### **3. Mise à jour sur la mise sous administration de l'Ordre**

En raison de sa situation financière déficitaire et de sa gouvernance défailante, l'Ordre s'est avéré incapable de remplir les devoirs et obligations qui lui incombent en vertu du Code des professions. L'Office des professions a donc recommandé à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, la mise sous administration de l'Ordre. Le gouvernement a procédé par décret à la mise sous administration de l'Ordre et à la nomination de deux administrateurs désignés en date du 13 décembre 2023, soit M. Alain Crompt, consultant et la firme Raymond Chabot, Conseillers en redressement financier.

Les constats qui ont mené à cette décision :

- À la suite de l'examen des résultats financiers audités au 31 mars 2022, l'Ordre se trouvait confronté à un déficit pour l'exercice 2022-2023 de 451 806\$ avec une perspective, également, de déficit important pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, si aucune mesure corrective n'était prise.
- Face à l'insuffisance des réserves de 75 881\$ pour compenser ce déficit et assurer la continuité opérationnelle, le président de l'Ordre et son conseil d'administration ont dû solliciter l'assistance de l'Office des professions.
- Ce dernier, après avoir examiné le fonctionnement des mécanismes internes de l'Ordre et enquêté sur sa situation financière, a conclu à l'urgence d'adopter des changements immédiats, significatifs et durables dans la gouvernance et la gestion interne, étant donné que l'Ordre ne disposait pas des ressources nécessaires pour faire face à ses obligations et redresser la situation.

Les mesures d'urgence suivantes ont été prises :

- Réduction du nombre d'employés au strict minimum pour réduire la masse salariale jusqu'au 31 mars 2024;
- Arrêt complet de l'utilisation des services juridiques (à l'exception des dossiers disciplinaires) et d'autres services professionnels externes afin de limiter les dépenses d'honoraires;
- L'Office des professions a procédé à la nomination de deux nouveaux administrateurs nommés;
- Arrêt de toute nouvelle poursuite liée à la surveillance de l'exercice illégal ou l'usurpation de titre, jusqu'à nouvel ordre;
- Élaboration d'un nouveau budget pour 2024-2025 par les administrateurs de la mise sous administration et approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre, incluant une augmentation de la cotisation de 200\$ à être soumis aux membres pour consultations;
- Déplacement de l'Assemblée générale annuelle de novembre 2023 au 23 janvier 2024;
- Participation à Géoscientifiques Canada pour 2024 annulée et cette participation sera réévaluée lorsque la situation budgétaire sera rétablie;
- Demande de prêt temporaire de 100 000 \$ à l'Office des professions pour permettre la poursuite des activités de l'Ordre jusqu'au renouvellement de la cotisation 2024-2025 prévu pour le 31 mars 2024;
- L'Ordre, l'Office des professions et le Conseil du trésor sont en discussion pour trouver un arrangement financier pour permettre à l'Ordre de poursuivre ses activités pour l'exercice financier 2024-2025

#### Explications :

- Au cours des cinq dernières années (2019-2023) l'Ordre a accumulé un déficit de 516 532 \$, représentant près de 50% du revenu annuel de l'Ordre
- Si on soustrait les produits liés aux amendes en exercice illégal du budget d'exploitation sur la même période, le déficit opérationnel s'élève à 916 927\$, soit près de 85 % du revenu annuel de l'Ordre
- Le choix des instances décisionnelles (politiques et administratives) de l'Ordre, de compter sur les revenus des amendes liées aux poursuites pour exercice illégal dans le but d'équilibrer le budget opérationnel a entraîné d'importantes pertes financières, notamment plus de 451 000\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, alors que la réserve financière de l'Ordre était de 375 925\$
- Une absence de liquidité de près de 76 000\$ dès l'automne 2023, l'Ordre n'était plus en mesure de couvrir les salaires des employés et de rembourser les frais associés à ses divers fournisseurs
- Les lacunes observées dans les mécanismes de préparation, d'approbation et de suivi budgétaire ont malheureusement contribué à la crise financière actuelle de l'Ordre

#### Les solutions proposées :

- L'Ordre et son conseil d'administration seront accompagnés par les administrateurs désignés par le gouvernement dans toutes leurs activités et décisions
- Une analyse approfondie de la gouvernance actuelle de l'Ordre sera entreprise en collaboration avec le conseil d'administration et les employés, afin de mettre en place une nouvelle gouvernance améliorée
- Une analyse détaillée des dépenses et des revenus de l'Ordre sera réalisée, suivie de la préparation d'un budget visant à rétablir la situation financière de l'Ordre à long terme
- Une nouvelle structure de contrôle budgétaire sera instaurée, impliquant la direction générale, le comité d'audit et le conseil d'administration
- L'organigramme de l'Ordre sera soumis à une analyse détaillée, et des ajustements seront mis en place pour optimiser son fonctionnement
- Mise sur pied d'un plan de formation du conseil d'administration sur la saine gouvernance
- Mise en place d'une démarche de communication pour informer régulièrement les membres du suivi de la restructuration

La conclusion est qu'actuellement confrontée à une crise majeure, l'Ordre s'engage pleinement à surmonter cette tempête. La détermination du Conseil d'administration et la coopération étroite avec les administrateurs désignés dans le décret gouvernemental renforcent notre engagement à redresser la situation. Notre objectif premier est de restaurer la réputation et l'intégrité de l'Ordre, mettant ainsi en avant son rôle crucial de protecteur du public et de représentant de la profession des géologues. En unissant nos forces, nous aspirons à rétablir la grandeur de l'Ordre dans l'accomplissement de ses missions essentielles.

La période de questions est ouverte et un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

#### **4. Orientations de l'Ordre pour l'année 2024-2025**

Présentation par le président Monsieur Serge Perreault des orientations pour l'année à venir :

- Restructuration de la gouvernance de l'Ordre
- Redressement de la situation financière de l'Ordre
- Élaboration d'un plan de communication avec les membres

## 5. Rapport annuel

### 5.1. Projet de rapport annuel 2022-2023

Tous les membres de l'Ordre ont reçu le projet de rapport annuel faisant état des activités de l'Ordre et des états financiers.

### 5.2. États financiers au 31 mars 2023

Présentation des états financiers au 31 mars 2023 par M. François Ménard de la firme Ménard Nadeau CPA Inc.

La période de questions est ouverte et M. Ménard répond aux questions des membres.

### 6. Prévision budgétaire 2024-2025

Présentation des prévisions budgétaires par M. Ali Hussain de la firme RCGT.

La période de questions est ouverte et M. Hassan répond aux questions des membres.

### 7. Cotisation annuelle 2024-2025

Monsieur Serge Perreault, président, présente la cotisation annuelle. Le secrétaire de l'Ordre explique que lors de la période de consultation pré-AGA aucune question n'a été reçue à ce sujet de la part des membres.

Le président de l'Ordre invite les membres à poser des questions ou à émettre des commentaires séance tenante sur la cotisation 2024-2025 et il répond aux questions et prend note des commentaires au sujet de la cotisation de la part des membres. Le président explique que les différents commentaires seront pris en considération lors de l'adoption officielle de la cotisation par le Conseil d'administration.

### 8. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2023-2024

Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, il est proposé de retenir les services de la firme MALLETTTE Expertise comptable, financière, légale et stratégique pour réaliser l'audit comptable et préparer les états financiers de l'Ordre pour l'exercice financier 2023-2024.

Quelques questions ont été posées et les représentants de l'Ordre y ont répondu.

***Sur proposition de Neville-Warren Cloutier appuyé par Fabien Pitre, il est résolu de nommer la firme MALLETTTE, à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2023-2024 de l'Ordre des géologues du Québec. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.***

***Pour 93%  
Contre 7%***

## 9. Approbation de la rémunération des administrateurs

Le président présente la proposition concernant la rémunération des administrateurs et celle du président pour l'exercice 2024-2025 et explique que les membres doivent se prononcer sur cette proposition.

Après discussion avec les membres :

***Sur proposition de Neville-Warren Cloutier appuyé par Guillaume Augereau, il est résolu d'approuver la rémunération des administrateurs de l'Ordre incluant celle du président pour l'exercice financier 2024-2025, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale ce 23 janvier 2024. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.***

***Pour : 60 %***

***Contre : 40%***

## 10. Varia

Les membres ont des préoccupations concernant le fait de délaissé l'exercice illégal. M. Cromp confirme qu'un comité sera formé afin de voir quelle sera la stratégie de l'Ordre pour continuer à veiller sur l'exercice illégal sans nécessairement engager de poursuites judiciaires qui ont coûté très cher dans la dernière année.

Les membres demandent, dans un scénario pessimiste, advenant une perte de membres, si des mesures et des prévisions ont été faites. Si ce scénario se produit, le Conseil d'administration et les administrateurs désignés analyseront la situation et prendront les mesures appropriées.

## 11. Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la levée de l'assemblée à 19 h 02.

---

M. Serge Perreault, géo.  
Président

---

Gilles A. Kamta Fotio, géo.  
Secrétaire par intérim